



Stéphane Le Guirriec,
Directeur général
Agyre

Le pragmatisme et les actions de terrain, facteurs incontournables pour accélérer le développement de l'économie circulaire

Stéphane Le Guirriec, vous êtes directeur général d'Agyre, hub d'accélération nationale de l'économie circulaire dans la construction créée début 2020. Depuis quelques années maintenant, c'est une notion dont on entend de plus en plus parler, pourtant, elle est encore floue pour beaucoup. Pouvez-vous nous en préciser les contours ?

Effectivement, l'économie circulaire évoque, pour beaucoup, principalement les notions de recyclage ou réemploi, mais elle est bien plus complète que cela ! L'ADEME a dressé sept piliers, répartis en trois domaines d'actions qui commencent par :

- **l'offre des acteurs** économiques :
 - L'approvisionnement durable (exploitation, extraction...)
 - L'écoconception, au niveau des produits et des procédés
 - L'écologie industrielle et territoriale, les circuits courts
 - L'économie de la fonctionnalité
- ensuite, par le comportement des consommateurs et **les usages** :
 - L'allongement de la durée d'usage possible par la réparation
 - La consommation responsable : au niveau des achats, de la consommation collaborative...
- enfin, par une **meilleure gestion des déchets** en développant le recyclage et le réemploi.



Dans le secteur de la construction, la notion d'économie circulaire est très large, bien au-delà des sujets de recyclage ou de réemploi. Elle couvre l'ensemble des enjeux d'éco-conception, de circuits courts, de matériaux biosourcés... Toutes ces dimensions doivent permettre de développer les synergies entre les filières constructives et génératrices de matériaux, fédérer les acteurs autour des valeurs de l'économie circulaire pour tirer tous les bénéfices économiques et territoriaux.

Le vocation d'Agyre est « d'accélérer l'économie circulaire ». Quels sont les leviers clés de cette dynamique ?

Tout d'abord, il faut être réaliste sur la période que nous traversons aujourd'hui : la crise sanitaire frappe de plein fouet les entreprises et leur priorité est de survivre. Si nous ne prenons pas en compte ce contexte immédiat, nous ne serons pas entendus.

Mais avec une vision plus étendue dans le temps, le contexte actuel est en revanche très propice à l'accélération du déploiement de l'économie circulaire : les aléas climatiques sont de plus en plus violents et fréquents, les acteurs économiques ont désormais une volonté de travailler de façon ancrée

dans une réalité territoriale de proximité, de respecter l'environnement, de mieux inclure les dimensions sociales dans leurs projets...

Deux facteurs sont incontournables pour un développement solide de l'économie circulaire :

- **Le nécessaire équilibre économique** : on ne pourra pas multiplier les projets si les investissements nécessaires provoquent des dépassements budgétaires. Les projets intégrant l'économie circulaire doivent être réalisables aux mêmes coûts que les projets « classiques ». Ceci est vrai dans tous les secteurs.
- En ce qui concerne plus particulièrement le secteur de la construction, **la maîtrise du planning doit impérativement être garantie**. Il n'est pas question que l'intégration de l'économie circulaire soit de nature à faire dévier le projet dans le temps. Nous rejoignons d'ailleurs la dimension de rentabilité : le respect des échéances a un impact déterminant en termes financiers.

Les acteurs doivent être accompagnés, notamment sur le deuxième point. Concernant l'impact économique, la maîtrise d'ouvrage dispose de toutes les méthodes pour analyser les coûts et la rentabilité d'un projet. Elle sait intégrer la notion d'économie circulaire dans ses calculs, a conscience de la valeur immatérielle qui émane de la démarche. Cela fait partie de ses fondamentaux.

En revanche, des erreurs peuvent être faites sur le niveau des exigences fixées en amont. Le pragmatisme doit absolument prédominer : dans une approche d'économie circulaire, pour répondre au pilier de l'écologie industrielle et territoriale, on fait appel à des entreprises présentes sur un **périmètre de proximité**. Cela limite le nombre d'intervenants capables de se positionner sur le projet. Il est donc nécessaire de bien valider en amont que les entreprises sélectionnées soient en mesure de tenir les engagements qu'elles ont pris et d'avancer en visant un objectif d'équilibre global.

Il faut avoir l'intelligence du compromis pour tirer toute la chaîne des acteurs vers le haut, dans un secteur où le facteur temps est déterminant. L'important, **c'est la mise en mouvement de tous pour progresser**.

Qui sont les principaux acteurs à mobiliser et les principales étapes à réaliser pour que cette accélération ait lieu ?

L'initiative passe par le maître d'ouvrage public ou privé. Il est l'acteur-clé car à l'origine du projet et arbitre des financements.

Mais il faut embarquer tous les acteurs !

Et pour cela, il y a deux volets complémentaires :

- **La communication et la sensibilisation** : l'économie circulaire est un vrai levier de création de valeur économique au niveau territorial. C'est l'opportunité de promouvoir des boucles de développement harmonieuses. Il faut faire passer ce message, avec des logiques de démonstrateurs capable de se dupliquer et d'essaimer dans les territoires, montrer sur de petits projets que la démarche d'économie circulaire fonctionne et peut se faire à coût équivalent. Il serait contre-productif d'attendre le succès de grands projets symboliques pour avancer. Diffuser de bonnes pratiques de proche en proche est plus efficace.
- **La formation**, sujet sur lequel il y a encore beaucoup de chemin à parcourir. Nous lançons un partenariat avec CCCA BTP, avec un contingent pilote d'apprentis que nous allons acculturer à l'économie circulaire. Il faut bien évidemment former aussi les personnes déjà dans la vie active, mais ne pas oublier la formation initiale, pour que l'économie circulaire soit une évidence pour les professionnels de demain. Construction 21 travaille aussi sur une publication qui dressera les tendances d'évolution des métiers. C'est une bonne initiative.

L'économie circulaire est une réponse aux enjeux environnementaux et climatiques. Mais qu'en est-il de la santé ? Est-elle prise en compte afin d'éviter les anciennes erreurs du faux postulat « ce qui est bon pour l'environnement l'est forcément pour la santé » ?

Lors des opérations de réemploi de matériaux, la santé doit être prise en compte : c'est d'ailleurs une exigence réglementaire de supprimer les produits contenant de l'amiante ou du plomb. Comme toute démarche nouvelle, l'économie circulaire soulève des enjeux économiques, de structuration de la filière, de compétences... Parmi les développements nécessaires et selon la date de mise en œuvre des produits, il faut notamment travailler sur l'évaluation des émissions de biocides, de composés volatils notamment du formaldéhyde. Sur ce sujet, le colloque Les Défis Bâtiment Santé 2021 apportera des éclairages.

Et ne surtout pas oublier qu'*in fine*, nous construisons pour l'humain qui doit rester la pierre angulaire de la démarche.



Interview du 10 novembre 2020 réalisée par Marie Bérenger de Kita Organisation pour Bâtiment Santé Plus



Stéphane Le Guirriec, directeur général d'AGYRE et président de l'Institut MECD (Matériaux et Équipements pour la Construction Durable) labellisé Institut Carnot.

AGYRE, fondée début 2020, a pour mission de passer à l'action en matière d'économie circulaire et d'ancrer de manière durable des pratiques responsables, de les partager, d'en faire des retours d'expériences et des démonstrateurs, capables de se dupliquer et d'essaimer dans les territoires.

AGYRE travaille avec tout type d'acteurs, tout type de solutions constructives et a été reconnu par l'Etat comme référent économie circulaire au sein du comité stratégique de filière pour l'industrie de la construction.